

B.A/TERRITOIRE DE RUHENERI  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri , le 26 aout 1958  
de

(\*) N°A/903/AI.14

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage

Objet :  
Voorwerp :

TRANSMIS copie pour Monsieur le Juge du  
Tribunal de Territoire, en le priant de  
me faire rapport .-  
L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE. J.DE MAN



REQUETE MUSIRUKA  
Colline Nkuli  
Chefferie Rwankeri  
Territoire Ruhengeri

du Tribunal de Chefferie Rwankeri  
Par jugement 4302 du 24/9/53, j'ai eu gain de cause pour mon  
champ. Mashaishi , partie adverse, interjeta appel, mais se désista  
quelque temps après; par jugement n° 1987 du 17/12/53, le tribunal  
de territoire reconnut que la partie Murashi a renoncé à son  
affaire, jugement confirmé par la lettre du 30/4/58 du Juge de  
Territoire Zimulinda.-

Au mois de juillet dernier, le tribunal de Territoire a fait  
donner à la partie adverse le champs litigieux et mes quatre  
autres champs. Mes réclamations auprès du tribunal et du  
territoire n'ayant pas eu de succès, je recours à Monsieur le  
Résident afin qu'il me soit rendu ce dont j'ai droit .

Kigali, le 18/8/58

N°4424/AI. TRANSMIS pour compétence à Monsieur de et à Ruhengeri  
en le priant de me tenir au courant du suivi de cette affaire

Kigali, le 18 aout 1958

Pour le Résident du Ruanda  
Le Résident Adjoint,  
L.R.RIGNIIR.,-